

## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020**

**Étaient présents** : MM. BUGGIN Philippe Maire MASSON Hervé ROGER Annie CAHIER Jean-Pierre Adjoints.  
MM. PAUTARD Vincent GRYNFELTT Philippe SAFFORES Manuella RENAUD Laurence  
DECHANDOL Gilles VERRET Lydie DELAVIERRE Anne ANDREU Benjamin CHAMORRO  
Cendrine BAILLOUX Angélique BLANCHARD Fabrice.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de Séance** : Mme RENAUD Laurence.

**Ajout à l'ordre du jour** :

\*Ordonnance 20-430 du 15/04/2020 : octroi d'une prime au personnel présent pendant la période du COVID 19.

Commissions communales mises en place.

#### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DU MÉDOC**

Le délégué désigné au Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc est :

•Mr MASSON Hervé

#### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ AU SDEEG**

Le délégué désigné au SDEEG est :

•Mr MASSON Hervé

#### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU PARC NATUREL RÉGIONAL**

Les délégués désignés au Parc Naturel Régional sont :

•Mr BUGGIN Philippe délégué titulaire  
•Mr MASSON Hervé délégué suppléant

#### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SMICOTOM**

Les délégués désignés au SMICOTOM sont :

•Mr BUGGIN Philippe délégué titulaire  
•Mr GRYNFELTT Philippe délégué suppléant

#### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA POINTE MÉDOC**

Les délégués désignés au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe Médoc sont :

•Mr BUGGIN Philippe délégué titulaire

•Mr CAHIER Jean-Pierre délégué suppléant

## **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU CENTRE MÉDOC**

Les délégués désignés au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Centre Médoc sont :

- Mr BUGGIN Philippe délégué titulaire
- Mr ANDREU Benjamin délégué suppléant

## **CONSEIL D'ÉCOLE**

Le dernier conseil d'école aura lieu le 22 juin 2020 à 17h30.

## **TAUX D'IMPOSITIONS**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la pression fiscale.

FONCIER BATI                    17, 27 %

FONCIER NON BATI        36, 46 %

Le produit fiscal attendu est de 171 597 Euros.

## **VOTE :**

Pour :            15

Contre :        0

Abstention(s) : 0

## **PARCELLE E N°1156 LIEU-DIT ARTIGUILLON**

La parcelle E n°1156 appartient à la Mairie en intégralité. Or la maison d'une administrée est construite dessus.

En réalité, après lecture et analyse des titres de propriété :

La mairie n'est pas propriétaire de la partie non bâtie. Il convient de diviser cette parcelle en 2.

La partie non bâtie ira à la mairie, et la partie bâtie à notre cliente.

(Lorsque l'on lit le titre de propriété de la parcelle E1155, on s'aperçoit bien de l'erreur, puisque la désignation comprend une maison, alors que lorsque l'on regarde le plan, la maison n'est pas sur la parcelle E 1155 mais bien sur la parcelle E 1156.).

## **VOTE :**

Pour :            15

Contre :        0

Abstention(s) : 0

## **CONGÉS DU PERSONNEL PLACÉ EN AUTORISATION D'ABSENCE PENDANT LA CRISE SANITAIRE**

L'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la FPT au titre de la période d'urgence sanitaire vient organiser, pendant la période de confinement national, la gestion des jours de réduction du temps de travail et de congés annuels des agents aujourd'hui placés en autorisation d'absence et, le cas échéant, de ceux exerçant leurs fonctions en télétravail.

Cette ordonnance permet aux collectivités territoriales qui le souhaiteraient d'imposer un certain nombre de jours de congés (pour les agents en ASA : 5 jours de RTT entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 et 5 autres jours de congés annuels ou de RTT entre le 17 avril et le terme de la période de confinement ; pour les agents en télétravail : 5 jours de congés annuels ou de RTT entre le 17 avril et le terme de la période de confinement). La mise en oeuvre de ce dispositif ne nécessite pas de délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer cette loi.

**VOTE :**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**OCTROI D'UNE PRIME POUR LE PERSONNEL PRÉSENT PENDANT LA PÉRIODE DU COVID 19**

Une prime sera accordée pour une personne qui a été présente pendant la période du COVID 19.

**VOTE :**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

- Départ à la retraite d'un agent
- Problème d'horaires à la Poste : 1 heure enlevée le samedi de 08h00 à 09h00 car période creuse.
- Blason de St Germain d'Esteuil : Famille DUPERIER (Château Livran) et Famille DE VERTHAMON (Château Castéra) ont donné leurs armoiries aux Monuments aux Morts.
- Deux retournements vont être réalisés dans la forêt pour stocker le bois.
- Citerne incendie à installer sur Dartrat.
- Visite des camps des gens du voyage par la Sous-Préfète, les Maires de Lesparre et de St Germain d'Esteuil. Souhait d'expulser le camp des Marceaux.
- Problème d'admission des enfants hors commune à l'école : Actuellement 15 enfants hors commune sont inscrits à l'école. Proposition d'envoi d'un courrier pour prévenir les parents d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur commune.
- Réunion de travail le mardi 23 juin 2020 à 19h00.

La séance est levée à 20h30.